

3. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

3.1. CONTENU DU DOSSIER

D'après l'article R. 414-23 du Code de l'Environnement, l'évaluation des incidences comprend une première analyse visant à déterminer si le projet est de nature à affecter de manière significative un ou plusieurs sites Natura 2000. Cette analyse comporte une description du projet et les raisons pour lesquelles il est susceptible ou non d'avoir une incidence. Le cas échéant, le dossier comprend également l'analyse des effets que l'opération peut avoir sur l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces qui ont justifié la désignation du site, ainsi qu'un exposé des mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables.

3.2. DESCRIPTION DU PROJET ET DES SITES NATURA 2000

3.2.1. Le projet

Le projet concerne les ouvrages de la baie de Carnolès. Il prévoit la finalisation de l'ouvrage sous-marin entre l'épi n°1 et n°2 dont une amorce en enrochement est présente, et la réfection des ouvrages, avec la reprise des enrochements basculés. Ces reprises concernent essentiellement le musoir de l'épi n°2. Elles seront également réalisées ponctuellement sur le musoir de l'épi n°1, l'épi n°3 et la digue nord du terre-plein.

La durée envisagée pour les travaux est de 7 mois, comprenant 1 mois de préparation. A ce stade, les travaux sont prévus d'être réalisés entre deux saisons estivales. Ils démarreront en octobre 2020 pour finir en avril 2021. Le montant total des travaux de réfection des ouvrages de la baie de Carnolès est estimé à 850 000 € HT. La base de vie sera implantée au niveau de l'enracinement de l'épi n°2.

3.2.2. La zone d'étude

Deux sites Natura 2000 sont présents dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 20- Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée (<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>)

TYPE	CODE	NOM	SUPERFICIE (HA)	DISTANCE A L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	DOCOB
ZSC	FR9301568	Cap Martin	1924	Inclus	Oui
ZSC	FR9301995	Corniche de la Riviera	1609	En limite	Oui

Ils sont localisés sur la figure suivante.

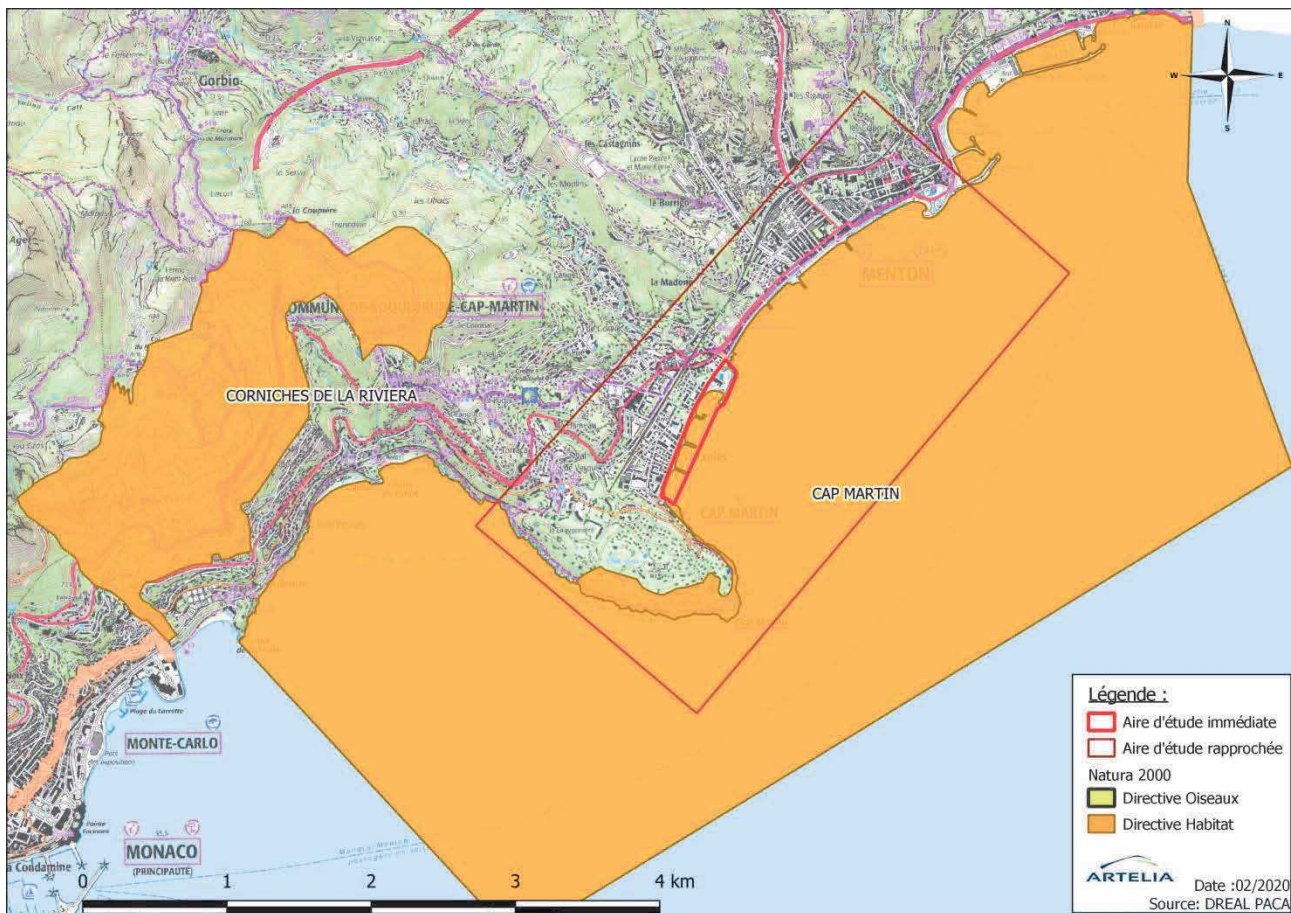


Figure 64- Localisation des sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée (<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>)

L'aire d'étude immédiate est incluse dans la ZSC « Cap Martin » et en limite de la ZSC « Corniche de la Riviera ». Le projet devra donc faire l'objet d'une évaluation des incidences vis-à-vis de ces sites Natura 2000.

3.2.3. Description des sites Natura 2000

3.2.3.1. La ZSC « Cap Martin »

Description générale du site

Entité côtière et marine de 1 924 ha, le site est situé de part et d'autre du Cap Martin à proximité des agglomérations de Menton et Roquebrune-Cap-Martin. On y rencontre une mosaïque intéressante d'habitats, avec de nombreux tombants rocheux à l'ouest du Cap Martin et des herbiers à Cymodocées sur des fonds meubles.

Le grand dauphin, espèce la plus côtière des mammifères marins de la zone, est observé occasionnellement.

Les habitats ayant justifié la désignation du site

Le tableau ci-dessous présente les habitats de l'Annexe I de la directive « Habitats Faune Flore » identifiés au sein du site Natura 2000 :

Tableau 21- Les habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats Faune Flore » identifiés au sein du site Natura 2000 (<http://inpn.mnhn.fr>)

HABITATS GENERIQUES	HABITATS ELEMENTAIRES	COUVERTURE	SUPERFICIE (HA)	ÉVALUATION GLOBALE DE L'ETAT DE CONSERVATION
1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		14%	269	Significative
	1110-5 Sables fins de hauts niveaux	1,7%	32,45	Significative
	1110-6 Sables fins bien calibrés	12,3%	236,09	Significative
1120 - Herbiers de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)*	1120-1 Herbiers de Posidonie	7,6%	146	Significative
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		0%	0,37	Significative
	1140-9 Sables médiolittoraux	0%	0,14	Significative
	1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	0%	0,23	Significative
1170 - Récifs		1,6%	30	Bonne
	1170-11 La roche médiolittorale supérieure	0,1%	1,14	Bonne
	1170-12 La roche médiolittorale inférieure	0,1%	1,14	Bonne
	1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles	1,2%	23,84	Bonne
	1170-14 Le coralligène	0,2%	4,33	Significative
8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergées	8330-2 Biocénoses des grottes médiolittorales	-	1 grotte	Bonne

Les espèces ayant justifié la désignation du site

Le tableau ci-dessous présente les espèces visées à l'Annexe II de la directive « Habitats Faune Flore » identifiées au sein du site Natura 2000 :

Tableau 22- Les espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore » identifiées au sein du site Natura 2000 (<http://inpn.mnhn.fr>)

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	EVALUATION GLOBALE DE L'ETAT DE CONSERVATION
Reptiles	<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouanne	Significative
Mammifères	<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin commun	Significative

Les enjeux et la vulnérabilité

Le site présente quelques vulnérabilités :

- La présence des algues Caulerpes (*taxifolia* et *racemosa*) ;
- La forte fréquentation touristique et de loisirs, comme sur l'ensemble du littoral de la région PACA ;
- Le fort envasement des habitats de l'infra et du circalittoral.

3.2.3.2. La ZSC « Corniche de la Riviera »

Description générale du site

Située à l'est de Nice, cette zone de 1 609 ha intègre une grande partie des chaînons calcaires formés par les écaillles frontales de l'arc de Nice. Les différentes collines se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abrupts selon la nature du substrat.

On y rencontre des milieux très remarquables de l'étage thermo-méditerranéen, très rare en France : la série de végétation du Caroubier est climacique en France uniquement entre Nice et Menton. On y observe des stades de dégradation de cette série très intéressants (groupements à Euphorbe arborescente).

Le site présente de plus une très forte richesse floristique avec près de 130 espèces patrimoniales, dont au moins 17 espèces protégées. Le site est d'importance mondiale pour la conservation de la Nivéole de Nice, espèce rare et endémique qui concentre ici près de 70 % de ses effectifs mondiaux. Il est également d'importance nationale pour la conservation du Phyllodactyle d'Europe (reptile) et du Spéléomante ou Spélépès de Strinati (amphibien). Il présente enfin une importance pour la Noctuelle des Peucédans (papillon).

Les habitats ayant justifié la désignation du site

Le tableau ci-dessous présente les habitats de l'Annexe I de la directive « Habitats Faune Flore » identifiés au sein du site Natura 2000 :

Tableau 23- Les habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats Faune Flore » identifiés au sein du site Natura 2000 (<http://inpn.mnhn.fr>)

HABITATS GENERIQUES	HABITATS ELEMENTAIRES	COUVERTURE	SUPERFICIE (HA)	EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION
1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques	1240-1 Végétation des fissures des falaises calcaires	0,5%	8	Bon
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	0%	0,01	Bon
5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	5210-1 Junipérais à Genévrier oxycèdre	-	-	Bon
5330 - Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	5330-1 Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente	3,5%	57	Excellent
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210-35 Pelouses méso-xérophiles montagnardes provençales et ligures	1,9%	30	Bon
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	6220-1 Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux de Provence et des Alpes-Maritimes	3,3%	53	Bon
	6220-2 Pelouses à thérophytes méditerranéennes mésothermes	0,3%	5,5	Bon
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	7220-1 Communautés des sources et suintements carbonatés	0%	0,3	Bon
8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130-1 Éboulis calcaires et calcaro-marneux des Préalpes et de Bourgogne	0,1%	2,3	Bon
8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210-1 Falaises calcaires thermophiles méditerranéennes	2,8%	45	Bon

HABITATS GENERIQUES	HABITATS ELEMENTAIRES	COUVERTURE	SUPERFICIE (HA)	EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION
	8210-7 Falaises calcaires mésoméditerranéennes à supraméditerranéennes du Sud-Est	0,4%	7	Bon/Excellent
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	8310-1 Grottes à chauve-souris	0%	Environ 10 grottes	Bon
	8310-2 Habitat souterrain terrestre			
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0-8 Ostryaies à Mélisque à une fleur des vallons encaissés des Alpes Maritimes	0,2%	2,5	Bon
9320 - Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	9320-2 Peuplements à Oléastre, Lentisque et Caroubier de la Côte d'Azur	1,7%	28	Bon
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340-1 Yeuseraies matures à Epipactis à petites feuilles	-	-	Bon
	9340-7 Yeuseraies à Frêne à fleurs	10,6%	171	Bon
	9340-9 Yeuseraies à Genévrier de Phénicie des falaises continentales	1,0%	16	Excellent
9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540-3.2 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Peuplements littoraux de Pin d'Alep et Oléastre du thermoméditerranéen supérieur	4,4%	70	Bon
	9540-1.4 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Peuplements de Pin maritime de Provence et Alpes-Maritimes sur substrats calcaires ou dolomitiques	5,4%	87	Bon

Les espèces ayant justifié la désignation du site

Le tableau ci-dessous présente les espèces visées à l'Annexe II de la directive « Habitats Faune Flore » identifiées au sein du site Natura 2000 :

Tableau 24- Les espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore » identifiées au sein du site Natura 2000 (<http://inpn.mnhn.fr>)

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	EVALUATION GLOBALE DE L'ETAT DE CONSERVATION
Plante	<i>Acis nicaeensis</i>	Nivéole de Nice	Bon
Mammifère	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Mauvais
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Mauvais
	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	Moyen
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Bon
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Moyen
	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Mauvais
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Moyen
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Mauvais
Reptiles	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	NE
Amphibiens	<i>Speleomantes strinati</i>	Spélerpès de Strinati	NE

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	EVALUATION GLOBALE DE L'ETAT DE CONSERVATION
Insectes	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Probablement bon
	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	NE
	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Probablement bon
	<i>Gortyna borelii lunata</i>	Noctuelle des peucédans	Moyen
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Probablement bon

Les enjeux et la vulnérabilité

Il reste encore quelques lambeaux très bien conservés de ces milieux remarquables (série de végétation du Caroubier) entre des zones artificialisées, qui sont à protéger de l'urbanisation, de la surfréquentation et des incendies.

3.3. EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES DU PROJET

3.3.1. Evaluation préliminaire des incidences du projet en phase travaux

En premier lieu, les travaux n'auront aucune interaction avec les habitats du site terrestre « Corniche de la Riviera ». Il en sera de même avec les espèces ayant justifié la désignation de ce site. En effet, bien que le site se situe à 200 m de la zone de travaux, le chantier ne concernera pas ce secteur. Aucun engin de chantier n'y sera présent. De plus, les plages de l'anse de Carnolès sont des secteurs urbanisés et anthropisés, peu semblables aux milieux observés sur le littoral du Cap Martin. Les espèces du site Natura 2000 n'y seront donc pas présentes car elles n'y trouveront aucune fonctionnalité pour leur alimentation, leur repos ou leur reproduction.

Concernant le site marin du Cap Martin, le projet va essentiellement modifier la forme et la localisation de l'emprise des enrochements pour finaliser la digue sous-marine n°2. Dans un premier temps, des enrochements seront déversés sur les enrochements en place pour constituer la piste d'accès. Puis la digue sera réalisée à partir de la piste sur un secteur déjà quasiment couvert d'enrochement. Enfin, les enrochements de la piste seront retirés du milieu marin de part et d'autres de la digue. Temporairement, l'emprise au sol des enrochements sera plus importante qu'en l'état actuel. Ce supplément d'emprise sera cependant faible, estimé à 250 m² environ. L'habitat des bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine ne présente aujourd'hui aucune espèce à enjeu et ne constitue pas une zone fonctionnelle particulière. L'emprise supplémentaire très réduite sur ce substrat sableux n'aura pas d'effet sur la qualité de l'habitat.

De plus, l'enlèvement des enrochements de part et d'autres de la digue sous-marine qui sera constituée entrainera le retrait du milieu de support pour le développement d'habitats rocheux. Or, présents depuis 15 ans environ, les enrochements ont été colonisés mais ne présentent pas une richesse et une diversité d'intérêt et ne semblent pas posséder de fonctionnalité particulière pour les espèces marines. Seules des algues et quelques éponges encrustantes pourront être détruites lors du retrait des enrochements. Cela peut s'expliquer par la faible profondeur et l'hydrodynamisme important dans le secteur. Ainsi, leur retrait du milieu n'aura pas d'effet négatif significatif.

Concernant les travaux de reprises des autres ouvrages, la reprise des enrochements qui auraient glissé sur le sable sera faible. Les atteintes aux fonds marins seront donc très faibles et limitées. Les habitats des roches médiolittorales et infralittorales constitués par les ouvrages subiront des dommages sur les zones où les enrochements seront déplacés. L'ensemble des ouvrages n'étant pas concernés par les travaux de reprise des profils, les surfaces d'habitat susceptibles d'être endommagées seront très faibles lors de ces opérations.

Les herbiers de posidonies les plus proches des zones de travaux de reprise de la digue sous-marine n°2 et de réfection des épis n°1 et 2 se trouvent à 100 m environ vers le large. Il n'y aura donc aucune atteinte directe des posidonies par

les engins lors de cette phase de travaux. Il en sera de même pour les cymodocées, présentes à 60 m environ de la zone de travaux.

Concernant la reprise des ouvrages, elles ne concerneront que des enrochements émergés. De plus, l'engin utilisé sera très précis ce qui évitera toute atteinte aux herbiers présents à proximité.

Les habitats rocheux du Cap Martin seront quant à eux trop éloignés de la zone de travaux pour subir une atteinte directe.

Quant à la turbidité émise par le chantier, les sédiments du fond sont sableux et possèdent très peu de particules fines. La dispersion sera donc réduite et confinée par un barrage anti-MES. Les sédiments sont de plus exempts de contaminants chimiques. Ils ne seront donc pas source de dégradation des habitats marins du site Natura 2000.

Concernant les espèces, la fréquentation des zones côtières par les mammifères marins étant sporadique, ils n'auront pas d'interactions avec les zones de projet situées dans les petits fonds. Pour les tortues, aucun navire ne sera mobilisé durant le chantier qui sera réalisé uniquement par voie terrestre. Il n'y a donc pas de risque de collision avec un individu.

Ainsi, les incidences de travaux de réfection des ouvrages sur les sites Natura 2000 seront négatives, directes, faibles et permanentes.

3.3.2. Evaluation préliminaire des incidences du projet en phase exploitation

En phase exploitation, les ouvrages n'auront aucune emprise sur les habitats du site terrestre « Corniche de la Riviera ». Ils auront été peu modifiés dans leur forme et leur emprise. Ils n'auront donc aucun effet sur les espèces du site.

Pour le site marin, la digue sous-marine aura une emprise de 2400 m² une fois finalisée. Les enrochements présents aujourd'hui représentent environ 5000 m² sur les fonds marins. Ainsi, la présence de la digue n'engendrera pas d'emprise au sol supplémentaire par des enrochements artificiels sur les habitats du site Natura 2000.

En revanche, elle permettra une plus grande atténuation des houles et des dépôts sédimentaires un peu plus importants. Ces modifications ne changeront pas significativement le milieu et aucune atteinte aux habitats en présence ne sera constatée. Aucune modification du milieu ne sera constatée au large de ces ouvrages et donc pour les herbiers marins présents au droit des ouvrages.

Concernant les autres ouvrages, ils seront peu modifiés dans leur forme. Ils n'auront pas une emprise au sol différente. Ils seront stables et n'entraîneront pas d'érosion supplémentaire des fonds marins à leur périphérie. Ils seront inertes chimiquement. Ils ne seront donc pas source de dégradation des biocénoses marines, ni par atteinte directe, ni par modification des conditions physique et chimique du milieu.

Ainsi, les incidences de la présence des ouvrages sur les sites Natura 2000 seront négligeables.

3.3.3. Conclusion sur la remise en cause de l'état de conservation des sites Natura 2000

D'après l'analyse préliminaire des incidences du projet de réfection des ouvrages de la baie de Carnolès à Roquebrune-Cap-Martin, celui-ci ne remettra pas en cause l'état de conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 « Corniche de la Riviera » et « Cap Martin ».